

9) en établissant des dispositions qui prévoient que le résultat de l'élection de la circonscription de la personne qui obtient le plus de voix dans la circonscription. Il convient de préciser que cette disposition devrait être testée et adoptée par la Cour suprême.

Clause 4: Indiquer qu'il faut ajouter une disposition qui est dans la loi sur les élections provinciales.

Clause 4: (1) This amendment would substitute the words "forty-eight months" for "twenty-four months".

(2) New

Clause 5: New

Article 4 (1) Substitution de « quatre » à « deux ». Article 4 (1). — Substitution de « quatre » à « deux ».

Article 4 (2). — Nouveau.

(2). — Nouveau.

Article 5. — Nouveau.